

MAIRIE

de



THIVERVAL-GRIGNON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 30 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le trente janvier à 19h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rémi LUCET.

Étaient présents : Rémi LUCET, Daniel BOSSE, Didier BRILLANT, Michel BUXERAUD, Hélène CÔME, Marie GARCIA, Nadine GOHARD, Sandrine JOURNE, Catherine LANEN, Laurent MEULENYSER, Jason REGNIER, Bertrand VACHETTE et Laurence VAUVERT.

Madame Liliane BAYANO donne pouvoir à Madame Nadine GOHARD.

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h30 constatant que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR :

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2019

Le compte rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

2. Nouveaux statuts de la CCCY

Monsieur le maire explique qu'il convient de prendre une délibération pour approuver les nouveaux statuts de la communauté de communes Cœur d'Yvelines. Par délibération n°19-103 en date du 11 décembre 2019, la communauté de communes a adopté ses nouveaux statuts. Il s'agissait d'inclure la numérisation des PLU des communes membres, dans les « services communs »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

3. Nouveaux statuts d'AQUAVESC

Monsieur le maire explique qu'il convient de prendre une délibération pour approuver les nouveaux statuts d'AQUAVESC. Par délibération n°2019-38 en date du 11 décembre 2019, AQUAVESC a adopté ses nouveaux statuts. Il s'agissait de procéder au changement de gouvernance du syndicat et au transfert des attributions du Comité au Bureau.

Cette modification ne sera effective qu'à compter du renouvellement du Comité suite aux échéances électorales de mars 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

4. Modification n°3 du PLU

Monsieur le Maire rappelle que par arrêté du Maire en date du 24 avril 2019, il a été décidé de procéder à une modification du PLU pour procéder à un toilettage réglementaire des zones UB et UC, afin d'en préserver son caractère pavillonnaire, en définissant un pourcentage de 60% de la parcelle initiale, affectés aux espaces naturels, avec un éloignement minimum de 4 mètres entre deux constructions.

La commune a donc notifié le projet de modification aux personnes publiques associées et consultées à leur demande, puis a soumis le dossier à une enquête publique du 7 novembre au 7 décembre 2019.

Par décision en date du 20 août 2019, la Mission régionale d'autorité environnementale a dispensé la commune de réaliser une évaluation environnementale.

La chambre d'agriculture, la chambre des métiers, la communauté de communes Gally-Mauldre ont émis par courrier, un avis favorable sans observations.

La Direction départementale des Territoires (DDT) a émis un avis favorable en formulant une remarque quant aux justifications à apporter concernant les capacités de densification.

Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable sur le dossier dans son rapport remis le 6 janvier 2020.

Monsieur le maire propose donc d'approuver la modification n°3 du PLU telle qu'elle a été présentée à l'enquête publique, avec prise en compte de la remarque formulée par la DDT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

5. Convention avec le SIDOMPE pour la surveillance des retombées de dioxines/furanes, métaux lourds

Monsieur le maire explique qu'il convient de prendre une délibération pour autoriser la société BURGEAP, missionnée par le SIDOMPE, à pratiquer une campagne annuelle de surveillance des retombées atmosphériques de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Thiverval-Grignon, à l'aide de collecteurs de précipitation, type jauges « owen ».

Ces jauges seront installées au même endroit, sur une durée de 2 mois par an, dans un rayon de 5km autour du centre, de 2020 à 2024

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération.

6. Convention de groupement de commande de levés topographiques avec le SEY78

Monsieur le maire explique qu'il convient de prendre une délibération pour l'autoriser à signer la convention constitutive du groupement de levés topographiques et d'investigations complémentaires, proposé par le SEY78 à ses communes adhérentes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération

7. convention avec AQUARELLE pour les séjours enfants & adolescents de l'été 2020 (point ajouté)

Monsieur le maire explique qu'il convient de l'autoriser à signer une convention avec l'organisme Aquarelle pour les séjours enfants et adolescents de l'été 2020

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette délibération

INFORMATIONS DU MAIRE :

Monsieur le maire informe le conseil avoir rencontré le collectif de défense du site de Grignon, dans le cadre de son avenir. Le cahier des charges actualisé sera travaillé en collaboration avec le collectif.

TOUR DE TABLE :

Monsieur Daniel BOSSE informe le conseil que l'arrêt de bus scolaire sur la RD 119 sera opérationnel au retour des vacances d'hiver (le 24 février 2020) et que ce passage routier sera dès lors limité à 50km/h

Des travaux importants de changement de canalisations d'eau potable vont être entrepris par SUEZ à Grignon à compter du 10 février, pour 3 semaines /1 mois. L'avenue Brétignières et les rues de la gare et des écoles sont concernées.

Madame Laurence VAUVERT annonce que le conseil d'école aura lieu le 9 mars 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h29
DERNIER CONSEIL DE LA MANDATURE

ELECTIONS MUNICIPALES DU 15 ET 22 MARS 2020